

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr. Borhen CHEBBI et Noureddine HAJJI.

### **Bilan de la société Attijari Leasing arrêté au 31 décembre 2023 (exprimé en dinar tunisien)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	7 059 258	20 491 366
Créances sur la clientèle de Leasing	5	458 281 107	435 762 158
Acheteurs factorés	6	15 341 132	10 096 775
Portefeuille de placement	7	8 000 000	1 994 951
Portefeuille d'investissement	8	23 369 172	20 148 033
Valeurs immobilisées	9	4 350 782	4 443 543
Autres actifs	10	7 102 571	5 475 508
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>523 504 022</b>	<b>498 412 333</b>
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires	11	2 905 702	426
Dettes envers la clientèle	12	10 551 363	8 726 167
Comptes courants des adhérents		2 502 185	2 325 950
Emprunts et dettes rattachées	13	374 936 592	366 550 189
Fournisseurs et comptes rattachés	14	52 759 916	47 246 839
Autres passifs	15	8 886 892	7 110 836
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>452 542 650</b>	<b>431 960 408</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		27 932 818	24 912 102
Résultats reportés		6 614 823	6 553 329
Subvention d'investissement		92 173	0
Résultat de l'exercice		8 821 558	7 486 494
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>70 961 372</b>	<b>66 451 925</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>523 504 022</b>	<b>498 412 333</b>

**Etat des engagements hors bilan de la  
société Attijari leasing  
arrêté au 31 décembre 2023  
(Montants exprimés en dinars)**

	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	22 856 827	26 290 612
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	63 188 570	56 875 195
Engagements de factoring	42-A-1	4 200 858	2 989 608
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>148 509 813</b>	<b>140 597 117</b>
Garanties reçues	42-B-1	48 976 577	49 184 783
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	99 533 236	91 412 335
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>11 000 000</b>	<b>28 500 000</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	11 000 000	28 500 000

**Etat de résultat de la société Attijari Leasing**  
**Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023**  
**(Exprimé en dinars)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus de Leasing	<b>17</b>	62 048 148	57 246 185
Revenus de Factoring	<b>18</b>	1 998 743	2 155 445
<b>Total des revenus</b>		<b>64 046 891</b>	<b>59 401 631</b>
Autres produits d'exploitation	<b>19</b>	2 373 138	2 488 698
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>66 420 029</b>	<b>61 890 329</b>
Charges financières nettes	<b>20</b>	(36 043 806)	(32 564 652)
Commissions encourues		(787 500)	(532 745)
Produits des placements	<b>21</b>	960 215	496 592
<b>PRODUIT NET</b>		<b>30 548 938</b>	<b>29 289 523</b>
Charges de personnel	<b>22</b>	(11 375 267)	(10 306 980)
Autres charges d'exploitation	<b>23</b>	(3 471 013)	(3 201 125)
Dotations aux amortissements	<b>24</b>	(559 585)	(706 975)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(15 405 865)</b>	<b>(14 215 080)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>15 143 073</b>	<b>15 074 443</b>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	<b>25</b>	(1 791 180)	(3 886 751)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	<b>26</b>	(337 000)	(703 813)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>13 014 893</b>	<b>10 483 878</b>
Autres gains ordinaires	<b>27</b>	455 060	471 866
Autres pertes ordinaires	<b>28</b>	(1 940)	(8 889)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>13 468 013</b>	<b>10 946 856</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>29</b>	(3 781 999)	(3 089 761)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>9 686 014</b>	<b>7 857 095</b>
Éléments extraordinaires		(864 456)	(370 602)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>8 821 558</b>	<b>7 486 494</b>
<b>RESULTAT NET PAR ACTION</b>		<b>3,208</b>	<b>2,722</b>

**Etat de flux de trésorerie de la société Attijari leasing**  
**Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023**  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	30	348 000 617	336 023 454
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	32 774 031	61 327 351
Financements des adhérents		(35 537 163)	(57 699 064)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(294 047 564)	(264 650 665)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(15 236 287)	(13 401 080)
Intérêts payés	34	(36 108 470)	(33 341 632)
Impôts et taxes payés	35	(11 552 980)	(17 017 802)
Autres flux de trésorerie	36	(5 083 902)	7 543 385
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>(16 791 718)</b>	<b>18 783 946</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(486 824)	(468 658)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	11 000	108 982
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(3 000 000)	(2 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(3 475 824)</b>	<b>(2 359 676)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions	40	(4 312 111)	(3 540 136)
Encaissements provenant des emprunts		237 000 000	235 067 539
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		(233 257 731)	(251 255 226)
Flux liés au financement à court terme		4 500 000	11 500 000
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>3 930 158</b>	<b>(8 227 823)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(16 337 384)</b>	<b>8 196 447</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice</b>		<b>20 490 940</b>	<b>12 294 493</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	41	<b>4 153 556</b>	<b>20 490 940</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 décembre 2023**

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

#### 1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

## **1-2 Régime fiscal de la société**

### 1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

### 1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

### 1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

### **NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

#### **3-1 Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

#### **3-2 Unité monétaire**

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **3-3 Sommaire des principales méthodes comptables**

##### 3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.



Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
  - (i) le preneur
  - (ii) une personne liée au preneur ; ou
  - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

### 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais,
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;

- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$  tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société en tant qu'établissement financier a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024. Cette méthodologie adaptée par « ATTIJARI LEASING ». se présente comme suit :

**1. La détermination de la population cible :**

Les engagements bruts directs et par signature sur la clientèle, hors banques, établissements financiers et institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme, classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr »

**2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur activité se détaillant comme suit :**

• **Engagements sur les professionnels du secteur privé :**

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme y compris les agences de voyage
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services y compris les agence de location de voitures

• **Contreparties publiques :**

- Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

**3. La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020 :**

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$  : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les  $TM_{gi}(N)$  doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.

- $TMM_{gi}$  : Taux de migration moyen du groupe de contreparties  $i$ .
- $n$  : nombre d'années retenus dans le calcul du  $TMM_{gi}$ .

**4. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties «  $gi$  » sont majorés par les taux «  $\Delta gi$  » suivants :**

Groupe de contreparties	$\Delta gi$
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	6,50%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs	2,25%
Industries pharmaceutiques	0,25%
Autres industries	3,50%
BTP	6,00%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,50%
Promotion immobilière	6,50%
Commerce	3,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agence de location de voitures	3,75%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%

**5. Application des taux de provisionnement standards «  $TP_{gi}$  »**

Les taux de provisionnement standards «  $TP_{gi}$  » se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	$TP_{gi}$
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agence de location de voitures	40%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%

Les établissements financiers peuvent retenir, après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie et sur la base d'un rapport motivé, des taux de majoration «  $\Delta g_i$  » et/ou des taux de provisionnement «  $TP_{gi}$  » inférieurs aux taux indiqués ci-dessus.

**6. Calcul des provisions collectives du groupe  $i$  «  $PC_{gi}$  », selon la formule suivante :**

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta g_i) \times TP_{gi}$$

**7. Les provisions collectives globales «  $PC$  » s'obtiennent par la sommation des  $PC_{gi}$ .**

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

**3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :**

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

**3-3-4 Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent

à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

### 3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

#### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.



Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût.

Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT. Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-A la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

#### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### 3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Construction 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 20,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

### 3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### 3-3-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangère, dans les comptes de résultat de l'exercice.

### 3-3-9 Les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NCT 01 norme générale.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert par une convention TUNIS Ré.

#### NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Banques	7 055 156	20 488 362
- Caisses	4 102	3 004
<b><u>Total</u></b>	<b>7 059 258</b>	<b>20 491 366</b>

#### NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Créances de leasing	457 586 184	436 603 954
- Impayés	34 035 930	37 500 580
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 796 916)	(2 663 674)
- Produits à recevoir marge non facturer	83 023	109 884
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 115 516	498 510
- Créances radiées	184 066	184 066
<b><u>Total brut</u></b>	<b>490 252 052</b>	<b>472 277 570</b>
- Provisions pour dépréciation des encours	(7 100 020)	(9 235 318)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 442 174)	(16 961 880)
- Provisions additionnelles	(1 215 628)	(1 115 001)
- Provisions collectives	(4 849 150)	(4 000 278)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(184 066)	(184 066)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 967 258)	(4 806 219)
<b><u>Total des provisions et produits réservés</u></b>	<b>(31 970 945)</b>	<b>(36 515 412)</b>
<b><u>Total net</u></b>	<b>458 281 107</b>	<b>435 762 158</b>

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b><u>Solde au début de l'exercice</u></b>	<b>437 102 464</b>	<b>438 088 402</b>
<u>Additions de l'exercice</u>		
- Investissements	259 167 709	233 189 820
- Relocations	4 941 094	4 446 173
- Consolidations	235 344	143 685
<u>Retraits de l'exercice</u>		
- Remboursement des créances échues	(221 658 671)	(215 783 661)
- Remboursement anticipé de créances	(13 273 796)	(14 520 484)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(8 366)	(22 313)
- Relocations	(5 387 699)	(4 270 999)
- Radiations de créances	(2 416 381)	(4 168 158)
<b><u>Solde au 31 décembre 2023</u></b>	<b>458 701 699</b>	<b>437 102 465</b>

#### Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b><u>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</u></b>	<b>543 152 407</b>	<b>511 623 064</b>
A recevoir dans moins d'un an	221 456 685	215 512 780
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	319 452 351	293 688 861
A recevoir dans plus de 5 ans	2 243 371	2 421 423
<b><u>Produits financiers non acquis (b)</u></b>	<b>99 533 236</b>	<b>91 412 335</b>
A recevoir dans moins d'un an	48 817 791	45 182 706
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	50 493 482	45 943 197
A recevoir dans plus de 5 ans	221 963	286 432
<b><u>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</u></b>	<b>443 619 171</b>	<b>420 210 729</b>
<b><u>Créances en instance de mise en force (2)</u></b>	<b>1 115 516</b>	<b>498 510</b>

<b><u>Créances échues (3)</u></b>	<b>1 627 620</b>	<b>1 355 249</b>
<b><u>Contrats suspendus (ordinaire) (4)</u></b>	<b>550 025</b>	<b>319 820</b>
<b><u>Contrats suspendus (contentieux) (5)</u></b>	<b>11 789 368</b>	<b>14 718 157</b>
<b><u>Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)</u></b>	<b>458 701 699</b>	<b>437 102 465</b>

**Analyse par secteur d'activité :**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Bâtiment et travaux publics	26 050 853	29 829 457
Industrie	61 073 069	60 198 724
Tourisme	9 260 609	8 320 110
Commerces et services	308 681 312	284 518 976
Agriculture	53 635 856	54 235 197
<b><u>Total</u></b>	<b>458 701 699</b>	<b>437 102 465</b>

**Analyse par type de matériel :**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Equipements	13 128 186	18 996 234
Matériel roulant	393 985 283	365 246 617
Matériel spécifique	27 283 369	26 756 035
<b><u>Sous Total</u></b>	<b>434 396 838</b>	<b>410 998 886</b>
Immobilier	24 304 861	26 103 579
<b><u>Total</u></b>	<b>458 701 699</b>	<b>437 102 465</b>

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2023 comme suit :

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	390 545 155	47 813 251	3 388 996	2 261 367	13 457 498	457 466 267
Impayés	3 225 164	7 626 814	1 360 329	2 092 151	19 731 473	34 035 930
Contrats en instance de mise en force	1 115 516	-	-	-	-	1 115 516
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>394 885 835</b>	<b>55 440 065</b>	<b>4 749 324</b>	<b>4 353 518</b>	<b>33 188 971</b>	<b>492 617 713</b>
Avances reçues (**)	(8 043 225)	(1 708 718)	(9 880)	(7 092)	(782 449)	(10 551 363)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>386 842 610</b>	<b>53 731 348</b>	<b>4 739 445</b>	<b>4 346 426</b>	<b>32 406 522</b>	<b>482 066 350</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>22 856 827</b>					<b>22 856 827</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>409 699 437</b>	<b>53 731 348</b>	<b>4 739 445</b>	<b>4 346 426</b>	<b>32 406 522</b>	<b>504 923 177</b>
Produits réservés	-	-	(262 973)	(363 717)	(3 340 567)	(3 967 257)
Provisions sur encours financiers	-	-	(11 730)	(7 856)	(7 080 435)	(7 100 020)
Provisions sur impayés	-	-	(217 184)	(667 574)	(13 557 415)	(14 442 174)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(1 215 628)	(1 215 628)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-491 887</b>	<b>-1 039 147</b>	<b>-25 194 045</b>	<b>-26 725 079</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>409 699 437</b>	<b>53 731 348</b>	<b>4 247 558</b>	<b>3 307 279</b>	<b>7 212 477</b>	<b>478 198 098</b>

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2023	0,94%	0,86%	6,42%
	8,22%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2022	10,19%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023	10,38%	23,91%	77,74%
	64,41%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022	64,04%		

(\*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 119 917 DT est totalement provisionnée.

(\*\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
- Comptes des acheteurs factorés	15 397 996	10 525 233
- Effets à l'encaissement	1 027 341	707 422
- Intérêts échus et différés		
<b><u>Sous Total (A)</u></b>	<b>16 425 337</b>	<b>11 232 656</b>
- Provisions	(919 452)	(974 402)
- Agios réservés	(164 754)	(161 479)
<b><u>Total des provisions</u></b>	<b>(1 084 205)</b>	<b>(1 135 881)</b>
<b><u>Total net</u></b>	<b>15 341 132</b>	<b>10 096 775</b>
<b>Comptes courants des adhérents</b>		
- Fonds de garantie	2 502 185	2 325 951
<b><u>Sous total (B)</u></b>	<b>2 502 185</b>	<b>2 325 951</b>
	-	
<b><u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u></b>	<b>13 923 152</b>	<b>8 906 705</b>

## ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	13 871 802	0			1 539 413	15 411 215
Valeurs à l'encaissement	1 027 341					1 027 341
Fonds de garantie (**)	-2 048 334	0			-455 208	-2 503 542
<b>ENGAGEMENTS BILAN</b>	<b>12 850 809</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 084 205</b>	<b>13 935 014</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>4 200 858</b>					<b>4 200 858</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>17 051 667</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 084 205</b>	<b>18 135 872</b>
Produits réservés					164 754	164 754
Provisions					919 452	919 452
<b>TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 084 205</b>	<b>1 084 205</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>17 051 667</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 051 667</b>

<b>Ratio des actifs non performants</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>5,98%</b>
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2023</b>	<b>5,98%</b>		
<b>Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2022</b>	<b>9,54%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023</b>	<b>100,00%</b>		
<b>Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2022</b>	<b>100,00%</b>		

(\*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 13 220

DT.

(\*\*) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.



## NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
- Titres SICAV	(0)	1 994 951
- Titres cotés	284 000	284 000
- Certificat de dépôt	8 000 000	0
<b><u>Total brut</u></b>	<b>8 284 000</b>	<b>2 278 951</b>
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(284 000)
<b><u>Total net</u></b>	<b>8 000 000</b>	<b>1 994 951</b>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Provision</b>
UADH	40 000	7,10	284 000	(284 000)

## NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	22 061 111	19 265 927
Placement Assurance IDR	1 447 661	1 021 706
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(316 000)	(316 000)
<b><u>Total</u></b>	<b>23 369 172</b>	<b>20 148 033</b>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2023 comme suit :

<b>Emetteur</b>	<b>Nombre d'action</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Montant total</b>	<b>Pourcentage de détention</b>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2023, la somme de 22 061 111 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	
Participation	800 000	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	1 600 000	2 000 069	319 300	0	14 719 378
Disponibles	314 733	55 258	90 804	37 143	97 244	572 138	535 279	438 418	515 772	1 693 944	2 991 000	7 341 733
<b>Total des emplois</b>	<b>1 114 733</b>	<b>1 655 258</b>	<b>2 090 804</b>	<b>837 143</b>	<b>1 697 244</b>	<b>2 572 138</b>	<b>2 535 288</b>	<b>2 038 418</b>	<b>2 515 841</b>	<b>2 013 244</b>	<b>2 991 000</b>	<b>22 061 111</b>
Dotations initiales	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	3 000 000	23 000 000
Excédents antérieurs	-200 082	-326 818	-379 372	-150 883	71 085	100 483	64 138	49 932	25 597	11 847	0	-734 072
Excédent de l'exercice	-29 185	-17 924	-29 824	-11 974	-20 842	-27 910	-28 564	-10 133	-7 189	6 562	-9 000	-185 982
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	0	0	0	0	0	-435	-286	-1 381	-2 566	-5 166	0	-9 834
Restitution partie du Fond	0	0	0	0	-353 000	0	0	0	0	0	0	-353 000
Dividendes	344 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 000
<b>Total des ressources</b>	<b>1 114 733</b>	<b>1 655 258</b>	<b>2 090 804</b>	<b>837 143</b>	<b>1 697 244</b>	<b>2 572 138</b>	<b>2 535 288</b>	<b>2 038 418</b>	<b>2 515 842</b>	<b>2 013 244</b>	<b>2 991 000</b>	<b>22 061 111</b>

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus values réaliser	-	-	-	-	4 630	-	-	-	-	-	-	4 630
Intérêts comptes courants/échelle intérêts	-	-	-	-	-	2 173	1 432	6 905	12 830	25 829	-	49 170
Moins values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins-values réalisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMM DE GESTION	- 29 185	- 17 924	- 29 824	- 11 974	- 25 472	- 30 084	- 29 996	- 17 039	- 20 020	- 19 266	- 9 000	- 239 782
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>- 29 185</b>	<b>- 17 924</b>	<b>- 29 824</b>	<b>- 11 974</b>	<b>- 20 842</b>	<b>- 27 910</b>	<b>- 28 564</b>	<b>- 10 133</b>	<b>- 7 189</b>	<b>6 562</b>	<b>- 9 000</b>	<b>- 185 982</b>

## NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2023, cette rubrique totalisant 4 350 782 DT contre 4 443 543 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période		
Logiciels	33,33%	892 010	56 033	0	948 043	741 017	98 015	-	839 032	-	109 011
Logiciels en cours(*)	-	37 500	248 260	-20 000	265 760	-	-	-	-	-	265 760
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>		<b>929 510</b>	<b>304 293</b>	<b>-20 000</b>	<b>1 213 803</b>	<b>741 017</b>	<b>98 015</b>	<b>0</b>	<b>839 032</b>	<b>0</b>	<b>374 771</b>
Terrain	-	1 595 992	0	-	1 595 992	0	-	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	4 373 276	2 932 419	147 876	0	3 080 295	0	1 292 982
Matériel de transport	20,00%	317 863	0	-19 500	298 363	287 515	10 828	-19 500	278 843	0	19 520
Installations générales	10,00%	1 444 695	55944	0	1 500 638	874 982	98 055	0	973 037	0	527 601
Mobilier de bureau	20,00%	226 272	25245	0	251 517	196 684	14 482	0	211 166	0	40 351
Matériel informatique	33,30%	441 525	19411	0	460 936	392 719	29 507	0	422 226	0	38 710
Matériel de transport à statut juridique particulier(**)	20,00%	476 301	0	0	476 301	179 359	160 822	0	340 181	0	136 120
Immobilisations hors exploitation(***)		555 509	0	-	555 509	0	0	0	0	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours		87 295	81932	-	169 226	0	0	0	0	0	169 226
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>9 518 727</b>	<b>182 532</b>	<b>-19 500</b>	<b>9 681 758</b>	<b>4 863 677</b>	<b>461 570</b>	<b>-19 500</b>	<b>5 305 747</b>	<b>400 000</b>	<b>3 976 011</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>10 448 237</b>	<b>486 824</b>	<b>-39 500</b>	<b>10 895 561</b>	<b>5 604 694</b>	<b>559 585</b>	<b>-19 500</b>	<b>6 144 779</b>	<b>400 000</b>	<b>4 350 782</b>

(\*) Pour la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours » il s'agit d'un logiciel en cours de développement au 31-12-2023 et dont la valeur a été constaté selon une facture d'avance au démarrage des travaux comme convenue au contrat signé entre les deux parties. S'agissant de logiciel non encore en marche et compte tenue de la nature du bien, aucune dotation d'amortissement n'a été constatée au courant l'année 2023.

En 2023 une immobilisation en cours a été reclassée en immobilisation pour 20 KDT suite au PV de réception signé.

(\*\*) Les matériels de transport à statut juridique particulier se détaillent comme suit :

Matériel de transport a statut juridique particulier au 31-12-2023							
Date d'acquisition	Contrat N°	Équipement	Nature de l'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Échéance a - l'ans/loyer	Emprunt/reste loyer
01/02/2022	LM01568490	03 POLO SEDAN	Voiture Tourisme	165 351	01/01/2024	64 266	5 355
01/12/2022	LM01590370	03 KIA	Voiture Tourisme	139 209	01/12/2024	54 564	54 564
01/12/2022	LM01591450	01 HONDA CITY	Voiture Tourisme	75 631	01/02/2025	29 741	34 697
01/12/2022	LM01591850	01 FIAT CITY	Voiture Utilitaire	34 070	01/12/2024	16 038	16 038
20/07/2023	LM01603300	01 HYUNDAI I20	Voiture Tourisme	62 040	20/06/2025	24 742	37 113
<b>Total</b>				<b>476 301</b>		<b>189 351</b>	<b>147 767</b>

(\*\*\*) En référence à la note 9 « Valeurs immobilisés », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 156 KDT au 31/12/2023 ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il s'agit d'un ensemble immobilier récupéré, vu la spécificité du matériel et les procédures juridiques relativement longue, action en justice en cours, la société a pris la décision de provisionner le matériel à concurrence de 100 KDT par an. Le total de la provision au 31-12-2023 est de 400 KDT.

#### **NOTE 10 : AUTRES ACTIFS**

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
- Frais d'émission des emprunts	1 068 597	859 795
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	33 634
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	81 972	29 760
- Avances et acomptes au personnel	2 405 086	1 934 650
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, crédit de TVA	174 341	87 416
- Etat, crédit de IS	1 239	1 292
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 684 671	1 393 254
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	457 408
- Autres comptes débiteurs	380 085	408 467
- Produits à recevoir	101 278	101 935
- Compte d'attente	676 482	443 789
- Charges constatées d'avance	471 749	158 080
<b><u>Total brut</u></b>	<b>7 540 942</b>	<b>5 913 879</b>
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
<b><u>Total net</u></b>	<b>7 102 571</b>	<b>5 475 508</b>

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				comptable
		Début de l'exercice	Addition	reclassement	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotation de l'exercice	reclassement	Fin de l'exercice	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	-	-	55 125	55 125	-	-	55 125	-
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	4 139 095	661 198		4 800 293	3 279 301	452 395	0	3 731 696	1 068 597
<b>TOTAUX</b>		<b>4 194 220</b>	<b>661 198</b>	<b>0</b>	<b>4 855 418</b>	<b>3 334 426</b>	<b>452 395</b>		<b>3 786 821</b>	<b>1 068 597</b>

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

#### NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Banques, découverts	2 905 702	426
<b><u>Total</u></b>	<b>2 905 702</b>	<b>426</b>

#### NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	10 551 363	8 726 167
<b><u>Total</u></b>	<b>10 551 363</b>	<b>8 726 167</b>

### NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b>Emprunts</b>		
- Banques locales (1)	254 046 228	235 850 430
- Banques étrangères (2)	9 862 222	24 772 929
- Emprunts obligataires(3)	75 952 000	75 334 000
- Certificats de Leasing (4)	30 000 000	21 500 000
- Certificats de dépôt (4)	0	4 000 000
- Crédits de leasing (4)	136 120	296 942
<b><u>Total emprunts</u></b>	<b>369 996 570</b>	<b>361 754 301</b>
<b>Dettes rattachées</b>		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 248 150	1 314 369
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	411 893	1 055 071
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 910 251	2 346 705
- Intérêts courus sur certificats de leasing	369 729	44 369
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	0	35 374
<b><u>Total dettes rattachées</u></b>	<b>4 940 023</b>	<b>4 795 889</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>374 936 592</b>	<b>366 550 189</b>

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

**(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales**

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES LOCALES</b>	-	-	-	-	<b>235 850 430</b>	<b>207 000 000</b>	<b>188 804 202</b>	<b>254 046 228</b>	<b>141 769 719</b>	<b>112 276 510</b>
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	7,00%	1 052 645		1 052 645	0	0	0
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	8,20%	4 000 000		4 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	9,00%	4 500 000		3 000 000	1 500 000	0	1 500 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	9,00%	3 684 220		2 105 260	1 578 960	0	1 578 960
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	9,50%	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	9,50%	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	4 ANS	9,00%	1 944 453		1 111 108	833 345	0	833 345
ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	9,00%	7 700 000		2 200 000	5 500 000	3 300 000	2 200 000
ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 500 000		2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 500 000		2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+1%	7 894 740		2 105 260	5 789 480	3 684 220	2 105 260
ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	8,50%	12 666 668		6 333 332	6 333 336	0	6 333 336
ATTIJARI BANK 22/01	15 000 000	DT	5 ANS	8,25%	12 750 000		3 000 000	9 750 000	6 750 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 22/02	10 000 000	DT	5 ANS	8,26%	9 000 000		2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 22/03	1 000 000	DT	5 ANS	8,26%	900 000		200 000	700 000	500 000	200 000
ATTIJARI BANK 22/04	5 000 000	DT	5 ANS	8,60%	4 500 000		1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 22/05	19 000 000	DT	5 ANS	9,27%	19 000 000		4 000 000	15 000 000	11 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 23/01	20 000 000	DT	5 ANS	10,01%	0	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 23/02	10 000 000	DT	5 ANS	10,00%	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 23/03	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 23/04	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 23/05	5 000 000	DT	5 ANS	10,00%	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
Crédits Directs, ATTIJARI BANK	TRIMESTRIELS (TMM+1%)				25 000 000	100 000 000	100 000 000	25 000 000	0	25 000 000
<b>TOTAL ATTIJARI BANK</b>					<b>138 592 726</b>	<b>150 000 000</b>	<b>144 607 605</b>	<b>143 985 121</b>	<b>76 234 220</b>	<b>67 750 901</b>

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	9 000 000	0	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	TMM+2,5%	3 529 412		1 176 471	2 352 941	1 176 471	1 176 471
BIAT 22-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	14 250 000	0	3 000 000	11 250 000	8 250 000	3 000 000
BIAT 22-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	10 000 000	0	2 105 263	7 894 737	5 789 474	2 105 263
BIAT 23-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+3%	0	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BIAT 23-02	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+3%	0	15 000 000	0	15 000 000	12 000 000	3 000 000
<b>TOTAL BIAT</b>					<b>36 779 412</b>	<b>25 000 000</b>	<b>9 281 734</b>	<b>52 497 678</b>	<b>38 215 944</b>	<b>14 281 734</b>
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,43%	483 528		483 528	0	0	0
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	TMM+2,48%	210 526		210 526	0	0	0
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,85%	421 053		421 053	0	0	0
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	400 000		200 000	200 000	0	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	3 315 789		1 894 737	1 421 053	0	1 421 053
AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+1%	3 333 333		3 333 333	0	0	0
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	4 000 000		1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK 22-01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	4 210 526		1 052 632	3 157 895	2 105 263	1 052 632
AMEN BANK 23-01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+3%	0	10 000 000	1 500 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
<b>TOTAL AMEN BANK</b>					<b>16 374 756</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 095 808</b>	<b>16 278 947</b>	<b>10 605 263</b>	<b>5 673 684</b>
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	499 970		285 720	214 250	0	214 250
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,6%	250 000		250 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	600 000	0	400 000	200 000	0	200 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	450 000	0	300 000	150 000	0	150 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	499 992	0	333 336	166 656	0	166 656
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 000 000	0	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	3 500 000		1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 22/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	4 500 000		1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 23/01	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	0	5 000 000	750 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000



Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUE DE TUNISIE 23/02	5 000 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
<b>TOTAL BT</b>					<b>14 799 962</b>	<b>10 000 000</b>	<b>6 319 056</b>	<b>18 480 906</b>	<b>11 750 000</b>	<b>6 730 906</b>
ABC 22/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 22/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 23/01	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
ABC 23/02	5 000 000	DT	1ANS	TMM+3%		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
ABC 23/03	2 000 000	DT	1ANS	TMM+3%	0	2 000 000	0	2 000 000	0	2 000 000
<b>TOTAL ABC</b>					<b>10 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>0</b>	<b>12 000 000</b>
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	214 286	0	214 286	0	0	0
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	TMM+2%	214 286	0	214 286	0	0	0
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	1 071 429	0	714 286	357 143	0	357 143
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	1 428 571	0	714 286	714 286	0	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	TMM+2,25%	3 571 426	0	1 428 572	2 142 854	714 282	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	TMM+2,5%	2 678 577	0	714 284	1 964 293	1 250 009	714 284
<b>TOTAL BH</b>					<b>9 178 575</b>	<b>0</b>	<b>3 999 999</b>	<b>5 178 576</b>	<b>1 964 291</b>	<b>3 214 285</b>
ATB 21/01	10 000 000	DT	5ANS	TMM+2,25%	7 000 000		2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
<b>TOTAL ATB</b>					<b>7 000 000</b>		<b>2 000 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
QNB 22-01	5 000 000	DT	2ANS	9,27%	3 125 000	0	2 500 000	625 000	0	625 000
<b>TOTAL QNB</b>					<b>3 125 000</b>	<b>0</b>	<b>2 500 000</b>	<b>625 000</b>	<b>0</b>	<b>625 000</b>

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>BANQUES ETRANGERES</b>					<b>24 772 929</b>	<b>0</b>	<b>14 910 707</b>	<b>9 862 222</b>	<b>4 931 111</b>	<b>4 931 111</b>
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	4,33%	88 997		88 997	0	0	0
<b>TOTAL BAD</b>					<b>88 997</b>	<b>0</b>	<b>88 997</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	10,00%	4 820 662		4 820 662	0	0	0
SANAD 20-01	22 190 000(dt)	EURO	5ANS	10,23%	14 793 333	0	4 931 111	9 862 222	4 931 111	4 931 111
<b>TOTAL SANAD</b>					<b>19 613 995</b>	<b>0</b>	<b>9 751 773</b>	<b>9 862 222</b>	<b>4 931 111</b>	<b>4 931 111</b>
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	9,86%	2 181 341	0	2 181 341	0	0	0
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	9,87%	2 888 596	0	2 888 596	0	0	0
<b>TOTAL GGF</b>					<b>5 069 936</b>	<b>0</b>	<b>5 069 936</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CREDITS BANCAIRES</b>					<b>260 623 359</b>	<b>207 000 000</b>	<b>203 714 908</b>	<b>263 908 450</b>	<b>146 700 829</b>	<b>117 207 621</b>

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	4 430 000	0	4 430 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	6 304 000	0	3 152 000	3 152 000	0	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	1 600 000	0	800 000	800 000	0	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	336 000	0	336 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	3 664 000	0	3 664 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	3 480 000	0	1 740 000	1 740 000	0	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 520 000	0	2 260 000	2 260 000	0	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,25%</u>	18 000 000	0	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	DT	5ANS	<u>10,00%</u>	28 088 000	0	5 617 600	22 470 400	16 852 800	5 617 600
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 912 000	0	382 400	1 529 600	1 147 200	382 400
Emprunt obligataire 2023-1 A	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,70%</u>	0	30 000 000	0	30 000 000	24 000 000	6 000 000
<b>TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>					<b>75 334 000</b>	<b>30 000 000</b>	<b>29 382 000</b>	<b>75 952 000</b>	<b>49 000 000</b>	<b>26 952 000</b>

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>Certificats de Leasing</b>										
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA					21 500 000	18250000	9 750 000	30 000 000	15 250 000	14 750 000
<b>Certificats de dépôt</b>										
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		4 000 000	0	0	0
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01568490</b>					65 267		59 915	5 352	0	5 351
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01590370</b>					97 976		46 203	51 773	0	51 773
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01591450</b>					56 411	0	24 082	32 329	4 922	27 406
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01591850</b>					24 035		11 303	12 731	0	12 731
<b>Contrat N°: BH LEASING LM01603300</b>					53 254	0	19 318	33 936	12 030	21 906
<b>TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS</b>					<b>25 796 943</b>	<b>18 250 000</b>	<b>13 910 822</b>	<b>30 136 120</b>	<b>15 266 953</b>	<b>14 869 168</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>361 754 301</b>	<b>255 250 000</b>	<b>247 007 731</b>	<b>369 996 570</b>	<b>210 967 782</b>	<b>159 028 788</b>

## NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Factures d'achats	3 696 606	4 676 248
- Effets à payer	49 063 309	42 570 591
<b>Total</b>	<b>52 759 916</b>	<b>47 246 839</b>

## NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	241 754	211 739
- Etat, retenues sur salaires	297 214	183 458
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	444 928	408 913
- Etat, impôts sur les bénéficiaires	1 001 215	773 823
- Contribution fond solidarité	72 926	0
- Contribution conjoncturelle	864 457	353 116
- Etat, autres impôts et taxes à payer	235 894	247 965
- Etat, TVA à payer	0	0
- Etat, TCL à payer	20 686	19 446
- CC ASSOCIER	1 228	942
- C.N.S.S	555 266	476 005
- CAVIS	119 642	93 407
- Autres comptes créditeurs	16 713	15 774
- Remboursement assurance groupe	28 843	21 673
- Remboursement assurance vie	2 661	2 102
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	1 117 271	886 410
- Compte d'attente	300 262	302 716
- Caisse de compensation	4 745	6 283
- Produits constatés d'avance	370 787	187 834
- Prestataires de services	42 605	105 502
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 626 191	1 518 058
- Provisions pour départ à la retraite (*)	1 447 478	1 221 543
<b>Total</b>	<b>8 886 892</b>	<b>7 110 836</b>

(\*) Attijari leasing comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

L'indemnité légale de départ à la retraite à payer à ses salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux nouvelles conventions sectorielles en vigueur, Attijari leasing a conclu un contrat permettant la constitution d'un fonds collectif de placement avec Attijari assurance rentrant dans la catégorie 13-1-2-3 du règlement 1-2016 du Code Général des Assurances en date du 13/7/2016 régissant sur l'assurance vie et la capitalisation.

Que les modalités de calcul de cette provision tiennent compte de plusieurs paramètres : salaire brut du salarié, de son ancienneté, âge, espérance de vie selon statistiques au niveau des assurances, une actualisation de ces données par pour déterminer la prime annuelle, etc. Il est à noter qu'il n'a aucun avantage en nature accordé au personnel.

## NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Capital Social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	23 000 000	20 000 000
- Réserve pour fonds social	182 818	162 102
- Effets des modifications comptables	0	0
- Résultats Reportés	6 614 823	6 553 329
- Subventions d'investissements	92 173	0
<b><u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u></b>	<b>62 139 815</b>	<b>58 965 432</b>
Résultat de l'exercice	8 821 558	7 486 494
<b><u>Total des capitaux propres avant affectation</u></b>	<b>70 961 372</b>	<b>66 451 925</b>
<b><u>Résultat par action:</u></b>		
Résultat de la période (1)	8 821 558	7 486 494
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
<b><u>Résultat par action (1) / (2)</u></b>	<b>3,21</b>	<b>2,72</b>

Le capital social s'élève au 31 décembre 2023, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-dessous :

**NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES****TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**  
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2022	27 500 000	2 750 000	2 000 000	20 000 000	162 102	6 553 329	-	7 486 494	66 451 925
Affectation par l'A.G.O	-	-	-	3 000 000	300 000	4 186 494	-	(7 486 494)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022	-	-	-	-	-	(4 125 000)	-	0	(4 125 000)
Prélèvement sur fonds social	-	-	-	-	(279 284)	-	-	-	(279 284)
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	92 173	-	92 173
Résultat au 31/12/2023	-	-	-	-	-	-	-	8 821 558	8 821 558
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023</b>	<b>27 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>23 000 000</b>	<b>182 818</b>	<b>6 614 823</b>	<b>92 173</b>	<b>8 821 558</b>	<b>70 961 372</b>

## NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Intérêts conventionnels	59 869 179	55 708 503
Intérêts intercalaires	5 868	3 418
Intérêts de retard	1 944 813	2 734 677
marge non facturer	(26 861)	(291 409)
<b><u>Total intérêts de crédits bail</u></b>	<b>61 792 999</b>	<b>58 155 188</b>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(972 528)	(1 908 727)
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 227 677	999 724
<b><u>Variation des produits réservés</u></b>	<b>255 149</b>	<b>(909 004)</b>
<b><u>Total des revenus de leasing</u></b>	<b>62 048 148</b>	<b>57 246 185</b>

## NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Commissions de factoring	414 322	452 096
Intérêts de financement	1 584 421	1 703 349
<b><u>Total revenus de factoring</u></b>	<b>1 998 743</b>	<b>2 155 445</b>

## NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	580 352	693 941
- Frais divers sur dossiers	1 786 857	1 788 101
- Autres produits d'exploitation	5 929	6 656
<b><u>Total des autres produits d'exploitation</u></b>	<b>2 373 138</b>	<b>2 488 698</b>



## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 078 055	4 251 799
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	27 965 326	23 786 765
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 513 567	3 029 039
- Autres charges financières et assimilés	42 798	53 168
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	452 399	476 710
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	45 781	171 125
<b><u>Total des charges financières des emprunts</u></b>	<b>35 097 926</b>	<b>31 768 606</b>
- Intérêts des comptes courants	539 013	342 388
- Intérêts sur opérations de financement	406 867	453 659
<b><u>Total des autres charges financières</u></b>	<b>945 880</b>	<b>796 047</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>36 043 806</b>	<b>32 564 652</b>

## NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dividendes sur titres SICAV	14 179	106 762
- Plus values sur cession de titres SICAV	268 291	188 527
- Plus values latentes sur titres SICAV	0	1 755
- Moins values réalisées sur cession de titres SICAV(*)	0	(21 635)
- Moins values latentes sur titres SICAV	(3 693)	(4 400)
- Revenus des certificats de dépôt	206 833	70 547
- Intérêts sur emprunts obligataires	349 821	13 094
- Intérêts des comptes courants	124 783	141 942
<b><u>Total</u></b>	<b>960 215</b>	<b>496 592</b>

(\*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

## NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Salaires et compléments de salaires	8 348 198	7 459 611
- Rémunérations du personnel détaché	722 872	712 037
- Charges connexes aux salaires	81 335	28 149
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 751 911	1 504 516
- Autres charges sociales	263 572	242 618
- Assurance IDR	225 935	391 781
- Transfert de charges	(18 556)	(31 731)
- REPRISE PROVISION/ DEPART RETRAITE	0	0
<b><u>Total</u></b>	<b>11 375 267</b>	<b>10 306 980</b>

## NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Achat de matières et fournitures	284 825	245 097
<b><u>Total des achats</u></b>	<b>284 825</b>	<b>245 097</b>
- Sous-traitance générale		
- Locations	144 941	138 873
- Charges locatives et de copropriété	46 620	47 897
- Entretien et réparations	149 521	128 868
- Primes d'assurances	395 772	335 074
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	31 303	3 922
<b><u>Total des services extérieurs</u></b>	<b>768 158</b>	<b>654 633</b>
- Formations	43 220	75 934
- Personnel extérieur à l'entreprise	0	140
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	817 902	740 356
- Publicités, publications, relations publiques	559 139	447 526
- Don Etat	0	0
- Transports	118 342	87 207
- Déplacements, missions et réceptions	31 933	46 993
- Frais postaux et de télécommunications	112 682	114 425
- Services bancaires et assimilés	120 945	132 267
- Documentations	5 340	3 932
- Transfert de charges		
<b><u>Total des autres services extérieurs</u></b>	<b>1 809 503</b>	<b>1 648 780</b>
- Jetons de présence	100 000	100 000
- Rémunération comité d'audit	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	18 750	18 750
<b><u>Total des charges diverses</u></b>	<b>137 500</b>	<b>137 500</b>
- Impôts et taxes sur rémunérations	217 979	234 360
- T.C.L	228 775	218 154
- Droits d'enregistrement et de timbres	19 018	56 456

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Autres impôts et taxes	5 255	6 144
<b><u>Total des impôts et taxes</u></b>	<b>471 027</b>	<b>515 115</b>
<b><u>Total général</u></b>	<b>3 471 013</b>	<b>3 201 125</b>

#### NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	98 015	182 907
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	461 570	524 068
<b><u>Total</u></b>	<b>559 585</b>	<b>706 975</b>

#### NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 700 469	6 831 287
- Dotations aux provisions collectives	848 872	726 282
- Reprises de provisions sur dépréciation des créances (*)	(9 254 847)	(14 360 004)
- Créances radiées	6 127 661	11 559 264
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(583 813)	(936 141)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	3 274	104 053
- Encaissement sur créances radiées	(50 437)	(37 990)
<b><u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u></b>	<b>1 791 180</b>	<b>3 886 751</b>

(\*) dont une reprise de 5 452 830 DT constatée suite à l'effet de la radiation des créances réalisée durant l'exercice 2023

## NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	337 000	518 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotés	0	316 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	0	100 000
- Reprises sur provisions pour risques et charges	0	(230 187)
<b><u>Total</u></b>	<b>337 000</b>	<b>703 813</b>

## NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libelle</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 000	100 468
- Revenus des immeubles	71 630	68 151
- Apurement de comptes	367 885	286 558
- Autres produits	4 545	16 688
<b><u>Total</u></b>	<b>455 060</b>	<b>471 866</b>

## NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libelle</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(228 867)	0
- Autres	230 807	8 889
<b><u>Total</u></b>	<b>1 940</b>	<b>8 889</b>

## NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
<b><u>Bénéfice comptable</u></b>	<b>13 468 014</b>	<b>10 946 856</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 391 424	6 647 569
- Dotations aux provisions collectives	848 872	726 282
- Dotations aux provisions additionnelles	312 319	287 771
- Dotations aux provisions pour risques divers	337 000	619 180
- Frais de mission excédentaires	0	5 000
- Provisions sur titres de participations	0	316 000
- Dotations aux provisions collectives dépassant 1%	465 566	0
- Plus value latente sur titres SICAV 2023	3 692	1 487
- Moins value latentes sur titres	0	0
- Abandon de créances	91 017	117 372
- Pertes non déductibles	230 803	8 857
- Contribution sociale et solidaire	-	17 486
<b>A déduire</b>		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	228 866	0
- Reprises sur provisions additionnelles	211 692	140 000
- Dividendes	349 821	63 114
- Plus value latentes sur titres	0	0
- Moins values latentes sur titres SICAV	-	1 235
- Produits de capitaux mobiliers ayant supportés une RS libératoire	-	0
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b>19 358 328</b>	<b>19 489 511</b>
Provisions pour créances douteuses	5 552 615	7 661 622
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	0
<b><u>Bénéfice fiscal</u></b>	<b>13 805 713</b>	<b>11 827 889</b>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	3 000 000	3 000 000
<b><u>Bénéfice imposable</u></b>	<b>10 805 713</b>	<b>8 827 889</b>
<b><u>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</u></b>	<b>3 781 999</b>	<b>3 089 761</b>
<b>A imputer</b>		
- Acomptes provisionnels payés	2 698 085	2 313 864
- Retenues à la source	83 938	2 074
<b><u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u></b>	<b>999 976</b>	<b>773 823</b>
<b><u>Taxe conjoncturelle</u></b>	<b>432 229</b>	<b>0</b>
<b><u>CSS</u></b>	<b>432 229</b>	<b>353 116</b>
<b><u>Retenues à la source libératoires</u></b>		

**NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	37 500 580	44 391 682
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(34 035 930)	(37 500 580)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 726 167)	(8 900 183)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	10 551 363	8 726 167
- Créances radiées en début de période	184 066	392 751
- Créances radiées en fin de période	(184 066)	(184 066)
- Plus ou moins values sur relocation	446 605	(175 174)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 663 674)	(2 702 213)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 796 916	2 663 674
- Produit à recevoir en début de période	109 884	401 293
-Produit à recevoir en fin de période	(83 023)	(109 884)
- TVA collectée	48 073 071	46 127 384
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(291 418)	27 784
- Loyers encaissés	281 533 719	271 495 581
- Intérêts de retard	1 944 813	2 734 677
-marge non facturer	(26 861)	(291 409)
- Créances virées en Pertes	(6 127 661)	(11 559 264)
- Encours financiers virées en pertes	2 416 381	4 168 158
- Commissions encourues	(787 500)	(532 745)
- Remboursement des valeurs résiduelles	8 366	22 313
- Encaissement sur créances radiées	(50 437)	(37 990)
- Consolidations	(235 344)	(143 685)
- Remboursements anticipés	13 273 796	14 520 484
- Produits sur Cessions anticipées	580 352	693 941
- Autres produits d'exploitation	1 792 785	1 794 757
<b><u>Encaissements reçus des clients</u></b>	<b>348 000 617</b>	<b>336 023 454</b>

**NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	8 906 705	10 247 005
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(13 923 152)	(8 906 705)
- Produits constatés d'avance en début de période	(187 834)	(185 582)
- Produits constatés d'avance en fin de période	370 787	187 834
- Revenus du factoring	1 998 743	2 155 445
- Variations des agios réservés	3 274	45 756
- Financement des adhérents	35 537 164	57 699 064
- TVA collectée	68 344	84 533
<b><u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u></b>	<b>32 774 031</b>	<b>61 327 351</b>

**NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	47 246 839	42 435 697
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 759 916)	(47 246 839)
- Fournisseurs, avances en début de période	(29 760)	(30 226)
- Fournisseurs, avances en fin de période	81 972	29 760
- Investissements pour financement de contrats de leasing	259 167 709	233 189 820
- TVA sur Investissements	40 340 719	36 272 451
<b><u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u></b>	<b>294 047 564</b>	<b>264 650 665</b>

**NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
- Prestataires Assurances en début de période	(457 408)	(457 408)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	457 408
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(1 937 660)	(1 057 228)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	2 408 096	1 937 660
- Charges constatées d'avance en début de période	(158 080)	(175 051)
- Charges constatées d'avance en fin de période	471 749	158 080
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	211 739	280 149
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(241 754)	(211 739)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	183 458	171 706
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(297 214)	(183 458)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	408 913	293 955
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(444 928)	(408 913)
- C.N.S.S en début de période	476 005	371 169
- C.N.S.S en fin de période	(555 266)	(476 005)
- CAVIS en début de période	93 407	61 525
- CAVIS en fin de période	(119 642)	(93 407)
- Diverses Charges à payer en début de période	886 410	763 125
- Diverses Charges à payer en fin de période	(1 117 271)	(886 410)
- TVA, payées sur biens et services	819 005	748 099
- Charges de personnel	11 149 332	9 421 815
- Autres charges d'exploitation	3 471 013	3 201 125
- Impôts et taxes	(471 027)	(515 115)
<b><u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u></b>	<b>15 236 287</b>	<b>13 401 080</b>

**NOTE 34 : INTERETS PAYES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Frais d'émission des emprunts	661 198	526 605
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	2 346 705	2 748 666
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(1 910 251)	(2 346 705)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 314 369	993 604
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(2 248 150)	(1 314 369)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 055 071	1 724 774
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(411 893)	(1 055 071)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	44 369	20 556
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(369 729)	(44 369)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	35 374	35 374
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	0	(35 374)
- Charges financières	36 043 806	32 564 652
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(452 399)	(476 710)
<b><u>Intérêts payés</u></b>	<b>36 108 470</b>	<b>33 341 632</b>

**NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	773 823	2 677 564
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(1 074 141)	(773 823)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	247 965	229 487
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(235 894)	(247 965)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	6 283	5 694
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(4 745)	(6 283)
- Etat, TVA à payer en début de période	0	0
- Etat, Tva à payer en fin de période	0	0
- Etat, TCL à payer en début de période	19 446	19 097
- Etat, TCL à payer en fin de période	(20 686)	(19 446)
- Contributions conjoncturelles en début de période	353 116	311 850
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(864 457)	(353 116)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(1 292)	0
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	1 239	1 292
- Etat, report TVA	(87 416)	0
- Etat, report TVA	174 341	87 416
- TVA payées	7 147 914	11 110 559
- Impôts et taxes	471 027	515 115
- Contribution conjoncturelle	864 457	370 602
- Impôts sur les bénéfices	3 781 999	3 089 761
<b><u>Impôts et taxes payés</u></b>	<b>11 552 980</b>	<b>17 017 802</b>



**NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
- Placements en titres en début de période	2 278 951	7 743 291
- Placements en titres en fin de période	(8 284 000)	(2 278 951)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(23 775)	(10 680)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	31 504	23 775
- Produits à recevoir des tiers en début de période	101 935	128 819
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(101 278)	(101 935)
- Autres comptes débiteurs en début de période	409 856	423 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 474)	(409 856)
- Comptes d'attente en début de période	141 073	156 490
- Comptes d'attente en fin de période	(376 220)	(141 073)
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(16 716)	(13 419)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	17 942	16 716
- Prestataires en début de période	(105 502)	(143 102)
- Prestataires en fin de période	42 605	105 502
- Dépôts et cautionnements en début de période	33 634	33 634
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(33 634)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	739 077	1 681 459
- Autres gains ordinaires	444 060	371 398
- Autres pertes ordinaires	(1 940)	(8 889)
<b><u>Autres flux de trésorerie</u></b>	<b><u>(5 083 902)</u></b>	<b><u>7 543 385</u></b>

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISTIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<b><u>Libellé</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	304 293	75 840
- Investissements en Immobilisations corporelles	182 532	392 818
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b><u>486 824</u></b>	<b><u>468 658</u></b>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	-	8 514
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	11 000	100 468
<b><u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u></b>	<b>11 000</b>	<b>108 982</b>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	3 000 000	2 000 000
<b><u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u></b>	<b>3 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

**NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Dividendes et tantièmes	4 125 000	3 300 000
- Prélèvement sur fonds social	279 284	240 136
- Subvention d'investissement	(92 173)	-
<b><u>Dividendes et autres distributions</u></b>	<b>4 312 111</b>	<b>3 540 136</b>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
- Banques	7 055 156	20 488 362
- Caisses	4 102	3 004
- Banques, découverts	(2 905 702)	(426)
<b><u>Liquidités et équivalents de liquidités</u></b>	<b>4 153 556</b>	<b>20 490 940</b>

## **NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **A-Engagements donnés :**

#### **A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle**

##### **▪ Opérations de Leasing :**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2023 à 22 856 827 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

##### **▪ Opérations de Factoring :**

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2023 à 4 200 858 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

#### **A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts**

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 63 188 570 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2023.

### **B- Engagements reçus :**

#### **B-1- Garanties Reçues**

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2023 à 48 976 577 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

#### **B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs**

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2023 à 99 533 236 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

---

## C- Engagements réciproques :

### C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2023 à 11 000 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

<u>Banque</u>	<u>Montant</u>
ABC BANK	1 000 000
AL BARAKA BANK	10 000 000
<b>Total</b>	<b>11 000 000</b>

## NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

### 43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs);
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

### 43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2023

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2023, se présentent comme suit :

## **1- Transactions réalisées avec Attijari Bank**

### **1-1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank**

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 93 KDT HTVA

### **1-2 Convention cadre**

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 788 KDT HTVA.

### **1-3 Convention de mise à disposition**

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois employés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2023, la charge y afférente s'élève 723 KDT HTVA.

### **1-4 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le cumul des contrats vivants mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 201 KDT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 572 KDT.

---

## **2- Transactions réalisées avec Attijari Sicar**

### **2-1 FCR Attijari Leasing 1**

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 17 KDT HTVA.

### **2-2 FCR Attijari Leasing 3**

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 3* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

### **2-3 FCR Attijari Leasing 4**

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

### **2-4 FCR Attijari Leasing 5**

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un

---

Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

### **2-5 FCR Attijari Leasing 6**

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »  
En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.5 KDT HTVA.

### **2-6 FCR Attijari Leasing 7**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.3 KDT HTVA.

### **2-7 FCR Attijari Leasing 8**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 8* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
-

- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

### **2-8 FCR Attijari Leasing 9**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

### **2-9 FCR Attijari Leasing 10**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 17 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

---



## **2-10 FCR Attijari Leasing 11**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

## **2-11 FCR Attijari Leasing 12**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2023, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 12 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

## **2-11 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le contrat mis en force vivant et non échus par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 36 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 1 DT.

---

### **3- Transactions avec Attijari Finances Tunisie**

#### **3-1 Contrat de location d'immeuble**

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2023, s'élèvent à 72 KDT HTVA.

#### **3-2 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2023 en tant que Conseil Financier exclusif et Coordinateur Global**

Attijari Leasing a signé, le 18 avril 2023, un contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence
- L'envoi au Conseil du marché Financier
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

##### 1-Honoraires forfaitaire

Un honoraire forfaitaire de 70 KDT HTVA exigible comme suit :

- 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2023 »
- 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence

##### 2-Honoraires de succès

Un honoraire de succès de **0.295% HT applicables** sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2023 et exigible à la clôture de chacune des périodes de

---

souscription.

Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 194 KDT HTVA

### **3-3 Élaboration d'un plan d'affaires**

Attijari Leasing a signé, le 18 avril 2023, un avenant avec Attijari Finances pour l'élaboration d'un plan d'affaires et ce pour une durée de 3 années à compter de la date de signature du présent contrat.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires forfaitaires de 105 KDT payable comme suit :

- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2022
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2023
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2024

### **3-4 Conseil développement location longue durée**

Attijari Leasing a signé, le 29 septembre 2023, un contrat pour le développement de l'activité de la location longue durée

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission
- Attijari finance procédera à l'élaboration un plan d'affaires relatif au développement de l'activité selon différents scénarios.

A l'issue de cette phase, Attijari finance fournit à Attijari leasing un Mémoire de recommandations.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 35 KDT HTVA

### **3-5 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 49 KDT.

---

## **4- Transactions avec Attijari Intermédiation**

### **4-1 Convention de tenue de compte**

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 4 KDT HTVA.

### **4-2 Commission de placement EO 2023-01**

Attijari leasing a conclu, le 5 octobre 2023 une convention d'accompagnement avec Attijari Intermédiation dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'intermédiaire en bourse est chargé de piloter et de garantir la clôture avec succès du placement de l'emprunt obligataire.

Le contrat de conseil relatif à l'émission de l'obligataire stipule une rémunération sous forme de commissions applicable sur le montant des fonds levés et à hauteur de 0.455%

La charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 137 KDT HTVA.

## **5- Transactions avec Attijari Immobilière**

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2023, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

## **6- Transactions avec Attijari Gestion**

### **6-1 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Gestion, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 213 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 183 KDT

---

## 7- Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

*Montants en KDT*

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	138 593	150 000	144 608	143 985
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000	0	4 000	0
<b>Total</b>	<b>142 593</b>	<b>150 000</b>	<b>148 608</b>	<b>143 985</b>

Courant 2023, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 13 578 KDT

## 8- Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018, par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages	301	50	156	156

*(1) y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 62 KDT, soit un salaire brut de 239 KDT.*

*(2) y compris la provision pour congés payés*

**NOTE 44 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Attijari Leasing**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023**

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **70 961 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **8 822 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

**4.1 La prise en compte des revenus de leasing**

➤ **Risque identifié**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2023 à 62 048 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

---

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

#### **4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle**

➤ **Risque identifié**

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 1 791 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».



Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

#### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 janvier 2024.

#### **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

---

d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

---

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 28 mars 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**AMC Ernst & Young**

**Noureddine HAJJI**

---

**Attijari Leasing**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023**

**Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

**A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

Attijari Leasing a mis le 24 mars 2023 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 12* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
  - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
  - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
- Une commission de performance égale à :
  - 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

**A-2 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2023 en tant que Conseil Financier exclusif et Coordinateur Global**

Le 18 avril 2023, Attijari Leasing a signé un contrat avec Attijari finances pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence ;
- L'envoi au Conseil du marché Financier ;
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du CMF.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à Attijari finance les honoraires suivants :

- Les honoraires forfaitaires égaux à :
  - 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « ATTIJARI LEASING 2023 »
  - 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence
- Les honoraires de succès égaux à :
  - 0,295 % HT sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2023 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 194 KDT HTVA

### **A-3 Élaboration d'un plan d'affaires**

Le 18 avril 2023, Attijari Leasing a signé un avenant avec Attijari Finances pour l'élaboration d'un plan d'affaires et ce pour une durée de 3 années à compter de la date de signature du présent contrat.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires forfaitaires de 105 KDT payable comme suit :

- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2022
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2023
- 35 KDT à la remise du plan d'affaires actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2024

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 35 KDT HTVA

### **A-4 Conseil développement location longue durée**

Le 29 septembre 2023, Attijari Leasing a signé un contrat pour le développement de l'activité de la location longue durée

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission
- Attijari finance procédera à l'élaboration un plan d'affaires relatif au développement de l'activité selon différents scénarios.

A l'issue de cette phase, Attijari finances fournit un Mémoire de recommandations.

Courant 2023, la charge constatée à ce titre s'élève à 35 KDT HTVA

## **A-5 Commission de placement EO 2023-01**

Le 5 octobre 2023, Attijari leasing a conclu une convention d'accompagnement avec Attijari Intermédiation dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'intermédiaire en bourse est chargé de piloter et de garantir la clôture avec succès du placement de l'emprunt obligataire.

Le contrat de conseil relatif à l'émission de l'obligataire stipule une rémunération sous forme de commissions applicable sur le montant des fonds levés et à hauteur de 0.455%

La charge constatée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 137 KDT HTVA.

## **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

### **B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank**

#### ***B-1-1 Convention cadre***

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 788 KDT HTVA.

#### ***B-1-2 Convention de mise à disposition***

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing trois employés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2023 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 723 KDT HTVA.

#### ***B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank***

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1<sup>ère</sup> semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2023, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 93 KDT HTVA

#### **B-1-4 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le cumul des contrats vivants mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 201 KDT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2023, à 572 KDT.

#### **B-2 Convention avec Attijari Intermédiation**

##### **B-2-1 Convention de tenue de compte**

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 KDT HTVA.

#### **B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie**

##### **B-3-1 Contrat de location d'immeuble**

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m<sup>2</sup>, situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2023, s'élèvent à 72 KDT HTVA.

##### **B-3-2 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 49 KDT.

#### **B-4 Conventions conclues avec Attijari SICAR**

##### **B-4-1 FCR Attijari Leasing 1**

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant



initial du fonds géré ;

- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 17 KDT HTVA.

#### **B-4-2 FCR Attijari Leasing 3**

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

#### **B-4-3 FCR Attijari Leasing 4**

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

#### **B-4-4 FCR Attijari Leasing 5**

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

#### **B-4-5 FCR Attijari Leasing 6**

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

---

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,5 KDT HTVA.

#### **B-4-6 FCR Attijari Leasing 7**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,3 KDT HTVA.

#### **B-4-7 FCR Attijari Leasing 8**

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,1 KDT HTVA.

#### **B-4-8 FCR Attijari Leasing 9**

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles

- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

#### **B-4-9 FCR Attijari Leasing 10**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 17 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

#### **B-4-10 FCR Attijari Leasing 11**

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2023, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 11 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

#### **B-4-11 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le contrat mis en force vivant et non échus par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 36 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 1 DT.

**B-5 Conventions conclues avec Attijari Immobilière****B-5-1 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière**

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2023, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

**B-6 Conventions conclues avec Attijari Gestion****B-6-1 Contrats de leasing**

Au 31 décembre 2023, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Gestion, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 213 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2023, à 183 KDT

**B-7 Emprunts et certificats de dépôt**

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

<b>Etablissements</b>	<b>Solde Début</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Solde Fin</b>
ATTIJARI BANK	138 593	150 000	144 608	143 985
ATTIJARI ASSURANCES	4 000	0	4 000	0
<b>Total</b>	<b>142 593</b>	<b>150 000</b>	<b>148 608</b>	<b>143 985</b>

Montants en KDT

Courant 2023, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 13 578 KDT.

**C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.  
Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général <sup>(1)</sup>		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif <sup>(2)</sup> au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantage à court terme	301	50	156	156

<sup>(1)</sup> y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 62 KDT, soit un salaire brut de 239 KDT.

<sup>(2)</sup> y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 28 mars 2024**

**Les commissaires aux comptes**

**ECC MAZARS**

**AMC Ernst & Young**

**Borhen CHEBBI**

**Noureddine HAJJI**